

Direction des Transports et des Mobilités
Service Transports routiers de voyageurs
Dossier suivi par Bureau des Inscriptions
TEL. 02 28 85 82 82
transportsscolaires85@paysdelaloire.fr
40 rue Maréchal Foch
TS80040
85927 LA ROCHE SUR YON Cedex

**NOTE à l'attention de
Mesdames et Messieurs
Les Maires du Département**

DGAPT/DTM/BI/N° 2018-02-2516

La Roche Sur Yon, le 27 avril 2018

Objet : Organisation des transports scolaires. Rentrée 2018-2019

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

La Région des Pays de la Loire a en charge l'organisation des transports scolaires sur l'ensemble du territoire, à l'exception des périmètres de transport urbain de la Roche sur Yon Agglomération, du Pays des Olonnes et de Fontenay le Comte.

Afin de mieux informer les familles et notamment les nouveaux arrivants sur votre commune, je tenais à vous préciser l'organisation des transports scolaires pour l'année scolaire 2018/2019.

Les services de transport proposés aux familles vendéennes seront, suivant les secteurs géographiques, gérés directement par la Région pour ce qui concerne les lignes régulières, ou gérés localement par des organisateurs secondaires (associations, collectivités publiques, ...) pour les services spéciaux de transport scolaire.

La Région souhaitant poursuivre l'action départementale portant notamment sur les efforts de dématérialisation des inscriptions, afin d'en limiter l'impact environnemental, les familles seront invitées à renouveler leur inscription en ligne sur :

www.scolaires85.paysdelaloire.fr

Toute nouvelle inscription aux transports scolaires devra prioritairement s'effectuer en ligne à partir du 2 mai 2018.

A défaut de pouvoir utiliser internet, les familles pourront, sur demande, recevoir un exemplaire du dossier d'inscription par voie postale à renvoyer à l'Antenne Régionale de la Vendée.

La clôture des inscriptions est fixée au **24 juin 2018** (pour les élèves dont l'orientation est connue). **Au-delà de cette date, une pénalité de 15 € sera appliquée**, sauf pour les élèves en attente d'affectation qui devront joindre un justificatif.

Tous les documents du dossier d'inscription seront en ligne et téléchargeables. Les familles « accepteront » par voie électronique, les conditions d'utilisation du transport scolaire (règlement, charte de l'utilisateur) lors de leur inscription.

Depuis la rentrée 2016, des services supplémentaires sont offerts aux usagers comme la mise en place d'alerte SMS (retard, accident...) et l'envoi de mails d'information à destination des familles au cours de l'année. Ces nouveaux dispositifs visent à améliorer encore un peu plus la qualité des transports scolaires vendéens.

Les familles souhaitant bénéficier de ces nouveaux dispositifs seront donc encouragées à nous communiquer et à mettre à jour leurs coordonnées électroniques et numéro de portable.

Mes services se tiennent bien évidemment à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information qui vous paraîtrait utile.

Je vous remercie pour votre coopération, permettant le bon fonctionnement des services de transport scolaire et vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
Le Chef de service Transports routiers
de voyageurs de la Vendée

Olivier BLOT